

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15](#)
(1)[Item Jean-Baptiste André Godin à Jacques-Nicolas Moret, 8 juillet 1848](#)

Jean-Baptiste André Godin à Jacques-Nicolas Moret, 8 juillet 1848

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Moret, Jacques-Nicolas \(1809-1868\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (1)

Collation 2 p. (34, 35)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jacques-Nicolas Moret, 8 juillet 1848, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (1)

Consulté le 09/03/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Familiettres/items/show/15320>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
Date de rédaction[8 juillet 1848](#)
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire[Moret, Jacques-Nicolas \(1809-1868\)](#)
Lieu de destinationBrie-Comte-Robert (Seine-et-Marne)

Description

RésuméGodin répond à la lettre de Jacques-Nicolas Moret du 2 juillet 1848 et lui exprime sa satisfaction d'apprendre qu'il a commencé à étudier la doctrine de Charles Fourier : « Vous aurez chaque jour à vous féliciter de vous être approché du fanal vers lequel le vaisseau de la civilisation vogue au milieu de la tempête pour entrer au port d'harmonie. » Il assure à son cousin, qui est allé à Paris, que les phalanstériens n'ont pas pris part aux tristes événements de juin 1848 : « Nous sommes loin d'espérer rien de bon des commotions sociales. » Godin affirme que les réformes politiques sont accessibles par le suffrage universel, que les réformes sociales ne peuvent s'opérer que pacifiquement, que les idées nouvelles peuvent subir des persécutions, et que les socialistes sont rendus responsables du mal qu'ils n'ont pas fait. Il l'informe qu'un congrès de phalanstériens, prévu le 9 juillet à Paris, a été ajourné en raison des événements. Il l'engage à répandre les idées de rénovation sociale mais avec prudence car les phalanstériens « ne sont pas en odeur de sainteté en ce moment », et lui suggère de souscrire à la rente de l'École sociétaire destinée à soutenir ses publications.

NotesUne copie de la même lettre se trouve sur les pages 202 et 203 du registre FG 15 (2) conservé au Cnam. La lettre adressée à Jacques-Nicolas Moret le 8 juillet 1848 est conservée au Cnam dans la correspondance active de Godin (FG 17 (1) c).
SupportCorrections manuscrites à la mine de plomb sur la copie de la lettre.
Repères tracés au crayon rouge et au crayon bleu dans la marge de la copie.

Mots-clés

[Élections](#), [Fouriérisme](#), [Propagande](#), [Socialisme](#)
Personnes citées[Fourier, Charles \(1772-1837\)](#)
Événements cités[Journées de Juin \(22-26 juin 1848, Paris\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomMoret, Jacques-Nicolas (1809-1868)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Familistère
- Industrie (petite)

BiographieMaître serrurier à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), né à Boué (Aisne) en 1809 et décédé à Guise (Aisne) en 1868. Fils de Nicolas Moret (1782-1841) et de Marie-Jeanne Mouroux, il est le cousin germain de Jean-Baptiste André Godin et père d'Amédée (1839-1891), de Marie et d'Émilie Moret (1843-1920). Son père Nicolas Moret est le fils aîné de Louis André Godin (1755-) et Anne-Joseph Maréchal (1759-), son nom de naissance est Louis-Éloy Godin. Sous le Premier Empire, il prend le nom d'un cousin, Nicolas Moret, pour échapper à la conscription des guerres napoléoniennes et s'installe à Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 30/03/2022

Dernière modification le 26/04/2023

94

Mon cher Monsieur Magnier

J'ai encore recours aujourd'hui à votre obligeance pour faire insérer immédiatement la lettre ci-jointe dans les journaux de votre ville, le courrier et le Guetteur au moins, vous me ferez connaître les frais d'insertion, dont je m'empresserai de vous tenir compte.

Qu'aurait que marche la réaction les phalanstériens de notre contrée manqueraient bientôt de sûreté. Je forme des vœux pour vous voir échapper à cette réprobation générale des socialistes

Votre tout dévoué

Je vous remercie des judicieuses observations de votre lettre à l'occasion de ma dernière je les ai mises à profit. *une lettre ici omise et ici insérée au courrier*

8 juillet 48

Mon cher Morel,

des détails

J'ai vu par votre lettre du vif intérêt avec bien grand plaisir que vous avez commencé à vous initier aux principes éternelles vérités proclamées par Fourier. Vous aurez chaque jour à vous féliciter de vous être approché du sanal vers lequel le vaisseau de la civilisation vogue au milieu de la tempête pour entrer au port d'harmonie

Combien vous allez à chaque instant être surpris des nombreux préjugés qui persistent encore sur le monde, sur ces prétendus savants mêmes qui se donnent pour mission de diriger les sociétés. Que vous les verrez loin du juste et du vrai à la lumière qui vous dirigera désormais dans l'appréciation des actions humaines!

Je ne sais si je dois ici m'arrêter sur l'impression qui vous est restée du voyage que vous avez fait à Paris, sur la participation prétendue que le socialisme aurait pu prendre aux tristes événements de Juin, car vous ne doutez pas, je l'espère, de la conduite des Phalanstériens en cette circonstance. Nous sommes loin d'espérer rien de bon des commotions sociales.

Toutes les réformes politiques sont obtenues avec le suffrage universel, et les réformes sociales se peuvent obtenir que pacifiquement. Mais tous ceux qui attendent ces réformes dont le moment est venu n'ont pas étudié et n'ont raisonnement pas les difficultés d'application, et vous se faire que les impatients que la misère et le besoin pressent trouvent *ignorés par*

que l'ère sociale

que nos représentants font jour pour eux ^{il se joint également} dans cette voie, et
comme toute idée nouvelle, ^{traverse nos jours} l'ère sociale doit trouver sa
part de persécution avant le triomphe; c'est pourquoi bien des
hommes qui n'ont rien à la place du cœur rendent les socia-
listes responsables du mal ^{qu'ils} n'ont pas fait.

Un congrès phalanstérien devait s'ouvrir à Paris
le neuf juillet, je m'y serais rendu, mais ces derniers
événements ont ^{ajourné} cette réunion, si elle a lieu pro-
chainement je vous envoie aussitôt mon arrivée à
Paris.

En attendant, communiquez aux personnes dignes
de l'entendre vos pensées de rénovation sociale; Usez de
modération, car les phalanstériens que l'on ne distingue pas
parmi les socialistes ou sont pas en odeur de sainteté en ce
moment.

J' termine ma lettre en vous faisant remarquer que
l'œuvre phalanstérienne a la puissance de réunir les
cœurs, elle m'a valu de votre part l'initiative d'une lettre;
que ce ne soit pas la dernière.

Toutes les fortunes tous les dévouements sont appelés
à soutenir la grande œuvre entreprise par les disciples
de Fourier, si vos convictions vous engagent à y prendre
part, on se fait inscrire à la rente qui soutient les publica-
tions pour la somme minimale de cinquante centimes
par mois, jusqu'aux sommes les plus élevées. On reçoit
gratuitement en échange le bulletin phalanstérien qui
instruit de la situation et de la marche de l'école.

C'est à vous l'amitié.

11 juillet 48

Monsieur et ami, (Bureau)

En vous disant l'espèce de persécution que les phalansté-
riens de ma ^{ma} contrée subissent je ne ferais sans doute que
vous signaler des faits ordinaires pour vous en ce
moment, mais je dois vous dire une question qui m'a été
faite par le juge d'instruction et le procureur de la
République dans un interrogatoire ^{que j'ai subi au cours} et une ques-
tion faite à mon domicile le quatre courant.

La voici: «N'avez vous pas fait la vente de livres de
petites brochures à un prix autre que celui qui y était
porté?» à quoi j'ai répondu n'avois jamais placé
que des ouvrages de la librairie phalanstérienne